

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2007

OBJET DE LA DELIBERATION : CONTRIBUTION DU SCOT DU VAURAI AU DEBAT PUBLIC SUR LE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE TOULOUSE

M. le Président rappelle au Comité syndical les enjeux du projet de grand contournement autoroutier de l'agglomération Toulousaine. En effet, la croissance continue et soutenue de l'aire urbaine toulousaine ainsi que le renforcement de son rôle de métropole européenne contribuent à augmenter de façon conséquente les déplacements autour de la ville. Ainsi, le projet de grand contournement autoroutier pourrait apporter les réponses suivantes au problème des déplacements dans l'aire urbaine toulousaine :

- Assurer le bon fonctionnement du réseau routier national structurant et réduire les difficultés de traversée et de desserte de l'aire urbaine Toulousaine qui pénalisent les activités économiques à l'échelle interrégionale et régionale,
- Participer au rééquilibrage du territoire en favorisant les échanges entre les villes moyennes, les pôles d'équilibres et la capitale régionale et répondre aux besoins d'une infrastructure « partagée » entre Toulouse et les autres villes concernées par la dynamique régionale et métropolitaine,
- Favoriser le développement de certains territoires encore aujourd'hui mal desservis tels le Sud tarnais, le Gers et le piémont Pyrénéen.

Les objectifs d'un tel projet seraient alors de :

- Dissocier les trafics de transit et d'échange à caractère régional, interrégional, national et européen du trafic local à caractère urbain,
- Contribuer à décongestionner le périphérique toulousain tout en offrant une alternative en cas d'incident sur cet anneau autoroutier unique où se concentrent aujourd'hui tous les trafics,
- Participer à l'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine (Haute-Garonne et départements voisins) en confortant par exemple la structuration des bassins de vie du péri-urbain toulousain ou en permettant de meilleures synergies à l'échelon régional entre les villes moyennes de Midi-Pyrénées et les pôles de développement secondaires au sein du péri-urbain toulousain.

Aujourd'hui, la question de l'opportunité d'un grand contournement autoroutier Toulousain est soumise au débat public. Au regard des éléments énoncés ci-dessus, et en respectant les conditions suivantes, le débat porte sur trois options de positionnement du projet de grand contournement autoroutier de l'agglomération Toulousaine : « Ouest », « Est » et « Est+Sud ». Les conditions qui s'imposent au grand contournement sont :

- Respecter les grands enjeux environnementaux en inscrivant plus largement le projet dans une logique de développement durable du territoire,
- Ne pas contribuer à l'étalement urbain, notamment en limitant le nombre d'échangeurs.

M. le Président évoque ensuite les conséquences possibles du passage d'un grand contournement sur le territoire du SCOT DU VAURAI (tracé « Est + Sud »). Celui-ci pourrait, en effet, être un outil efficace pour mieux structurer ce territoire et permettre de réduire sa dépendance par rapport au pôle urbain toulousain, tout en participant au renforcement de notre bassin de vie. Il rappelle cependant que l'arrivée d'une telle infrastructure suppose de la mettre au service d'un projet de développement, et ce, pour mieux en maîtriser les retombées. Il précise que le développement futur du territoire du SCOT DU VAURAI repose sur sa capacité à construire un projet équilibré, fondé sur une mixité des fonctions logement /activités /services. L'amélioration de son accessibilité et de sa desserte par tous les modes de transport pourra alors être l'un des moyens pour y parvenir.

Le Comité Syndical ainsi informé,

- Entendu l'exposé de M. le Président,
- Considérant que le projet de grand contournement autoroutier de l'agglomération Toulousaine « Est + Sud » peut constituer un outil efficace pour mieux structurer le territoire du SCOT DU VAURAI à condition d'être intégré dans le projet de développement du territoire afin de mieux en maîtriser les retombées,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE de soutenir le projet de grand contournement autoroutier de l'agglomération Toulousaine et se déclare favorable au tracé « Est + Sud ».

- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président

Jacques ESPARBIE

Le Président,

- **Certifie exécutoire la présente délibération qui a été transmise en Sous-Préfecture le et publiée le**
- **Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**